N° 182528 Classe 116e

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ETH-BIBLIOTHEK ZÜRICH

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1er mai 1936

Demande déposée: 13 mars 1935, 9 h. — Brevet enregistré: 15 février 1936.

BREVET PRINCIPAL

Charles ALDER, Brigue (Suisse).

Support de literie pour lit de malade.

Pour soulager dans certains cas spéciaux le malade du poids des couvertures du lit, on fait usage dans les hôpitaux, cliniques, etc. d'un appareil appelé „cerceau" qui est constitué par des fers légers assemblés, épousant chacun la forme d'un U renversé, le tout posé directement sur le matelas du lit, à cheval sur le malade. Ce dispositif offre l'inconvénient de placer parfois les couvertures à une hauteur trop élevée, donnant ainsi au malade une sensation de froid; de plus, cedit dispositif court le risque d'être déplacé par inadvertance, soit par le personnel de service, soit par le malade lui-même.

Pour obvier aux inconvénients précités, l'objet de la présente invention consiste en un support de literie comprenant deux cadres ouverts en forme de U renversé dont les extrémités inférieures sont recourbées vers l'intérieur, les cadres étant reliés par des entretoises, de telle sorte qu'après avoir engagé les extrémités recourbées sous le matelas, le dispositif est assuré d'une stabilité absolue du fait qu'il est retenu par le matelas et le poids du malade, d'une part, et maintient, d'autre part, les couvertures du lit à une hauteur telle que celles-ci ne peuvent pas venir en contact avec les parties malades du corps. Le support peut être rendu extensible tant dans le sens de la longueur du lit que dans celui de la hauteur au moyen de raccords coulissants, genre télescopique ou autres, ce qui permet de maintenir les couvertures surélevées sur une certaine longueur du corps et de donner au malade le maximum de confort et de chaleur.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, représente une forme d'exécution de l'objet suivant la présente invention et une variante.

La fig. I est une perspective du support rigide;

La fig. II représente le support placé sur un lit;

La fig. III représente un dispositif de raccord coulissant, genre télescopique, pour support extensible en hauteur et en longueur.

Best Available Copy

Selon la fig. I, le support comprend deux cadres 1 et 2, ayant chacun la forme d'un U renversé, avec les extrémités repliées vers l'intérieur. Les cadres 1 et 2 sont reliés entre eux par les entretoises 3, 4, 5, 6, 7 et 8 pour former un tout parfaitement rigide.

Pour le support extensible, les montants *aa'* et *bb'* (fig. I) sont du type extensible représenté en fig. III du dessin annexé. Lorsqu'on désire modifier l'écartement des cadres 1 et 2 (fig. I), les entretoises 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont également pourvues du dispositif extensible, comme le montre la fig. III.

Le support de literie, qu'il soit avec ou sans montants extensibles, respectivement avec ou sans entretoises extensibles, est placé à cheval sur le lit du malade, les extrémités recourbées du support étant préalablement passées sous le matelas pour lui assurer une parfaite stabilité; les couvertures maintenues à une certaine hauteur assurent au malade le maximum de confort.

De par sa conception, le support de literie peut éventuellement supporter une planchette et servir ainsi de table de malade.

REVENDICATION:

Support de literie pour lit de malade, comprenant deux cadres ouverts en forme de U renversé, caractérisé en ce que les extrémités inférieures sont recourbées vers l'intérieur, les cadres étant reliés par des entretoises, de telle façon qu'après avoir engagé les extrémités recourbées sous le matelas du lit, le dispositif est, d'une part, assuré d'une parfaite stabilité du fait qu'il est retenu par le matelas et par le poids même du malade, et, d'autre part, maintient les couvertures du lit à une hauteur telle que celles-ci ne peuvent pas venir en contact avec les parties malades du corps.

SOUS-REVENDICATIONS:

1 Support de literie suivant la revendication, caractérisé en ce que les montants verticaux des cadres sont extensibles selon les besoins pour permettre de varier la hauteur des couvertures.

2 Support de literie suivant la revendication, caractérisé en ce que les entretoises reliant les cadres sont extensibles selon les besoins pour permettre de varier la longueur du support.

3 Support de literie suivant la revendication, caractérisé en ce que les montants verticaux des cadres ainsi que les entretoises reliant lesdits cadres sont extensibles pour permettre de modifier à volonté la hauteur du support comme l'écartement des cadres.

4 Support de literie suivant la revendication, tel que représenté en fig. I du dessin annexé.

Charles ALDER.

Best Available Copy

Fig. I

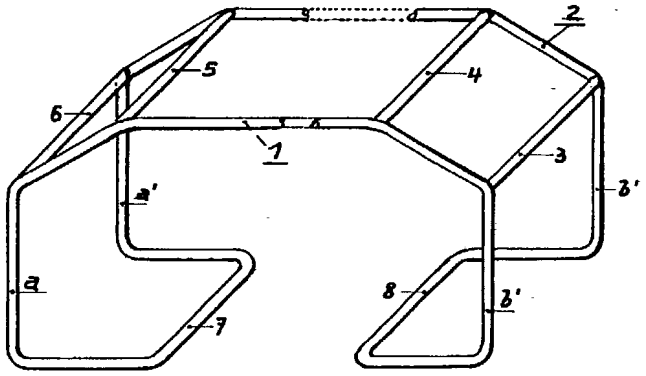

Fig. III

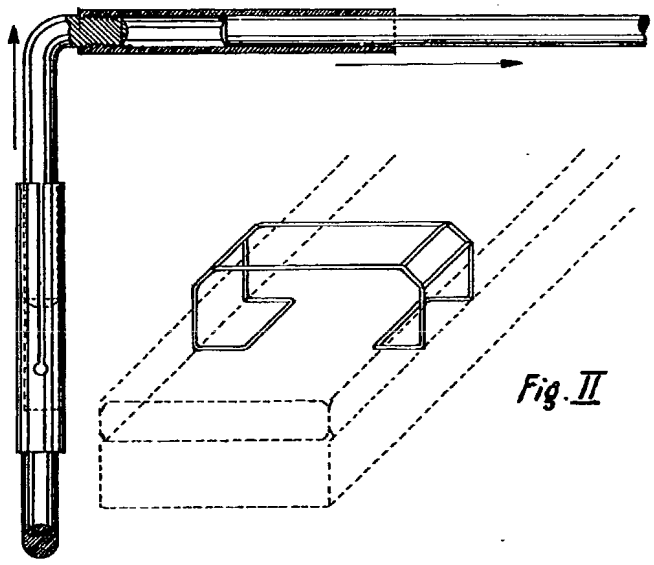

Fig. II

Best Available Copy